



La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
La préfète de la zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° 2024-DIRMC-003

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours au grade
d'Agent d'Exploitation des Travaux Publics de l'État (C1) au titre de l'année 2024

VU le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de
catégorie C de la fonction publique de l'État.

SUR proposition du Secrétaire général de la Direction Interdépartementale des Routes
Massif Central.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission de sélection, chargée du recrutement sans concours d'un personnel d'exploitation des travaux publics de l'État au grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État (C1), ouvert au titre de l'année 2024, est composée comme suit :

- Monsieur Thierry MARQUET, Président, Ingénieur des travaux publics de l'État Hors classe, Directeur adjoint à la Direction interdépartementale des routes Massif Central,
- Monsieur Éric COSTE, Vice-président, Ingénieur des travaux publics de l'État, Responsable territorial, Ardèche/Haute-Loire à la Direction interdépartementale des routes Massif Central,
- Monsieur Bruno CHAREYRE, Technicien principal de première classe, Adjoint au responsable du territoire Sud-Ouest, chargé des secteurs opérationnels de Montréal et Les Vans au Conseil Départemental de l'Ardèche.

Article 2 :

Le Directeur interdépartemental des routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Clermont-Ferrand, le 26 JAN. 2024
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central,

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Thierry MARQUET